

## MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE—LA DISTRIBUTION A) LE CONTRÔLE CANADIEN. B) LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood):** Je désire soulever une question qui a été posée au cours de la période des questions à la ministre des Communications (M<sup>lle</sup> McDonald) au sujet de la politique du gouvernement concernant la distribution des films. Nous connaissons parfaitement la situation. La triste réalité nous est décrite en détail dans le rapport du groupe de travail sur l'industrie cinématographique publié en novembre 1985. Le gouvernement a eu plus d'un an pour préparer une réponse. Sa réponse a été très insuffisante, surtout si l'on tient compte du fait que l'argent que les Canadiens dépensent au cinéma est réinvesti non pas dans des productions cinématographiques canadiennes mais surtout dans des productions américaines. Étant donné que le réseau de distribution appartient en grande partie à des intérêts américains, il fait l'objet d'une intégration verticale. Seulement 3 p. 100 des films projetés sur nos écrans sont canadiens.

Ce groupe de travail a fait des recommandations très énergiques en vue d'une réforme. Premièrement, il recommande que la distribution des films et vidéos soit faite entièrement par des compagnies canadiennes et sous contrôle canadien. Il a demandé plus précisément au gouvernement d'énoncer clairement une politique précisant qu'il est essentiel que la distribution soit sous le contrôle d'intérêts canadiens et de prendre des mesures législatives et réglementaires pour l'application de cette politique. Le gouvernement l'a-t-il fait, monsieur le Président? J'ai bien peur que non. Les observations de la ministre donnent à penser qu'elle n'a pas l'intention d'appliquer cette recommandation du groupe de travail.

Deux autres recommandations portent sur une action précise. L'une concerne les encouragements fiscaux et l'autre, la création d'un fonds cinématographique canadien doté d'un budget annuel de 60 millions de dollars. Des démarches ont été entreprises relativement à cette troisième recommandation, mais la quatrième est restée lettre morte.

● (1800)

La quatrième recommandation avait pour objet de mettre en oeuvre des mesures pour empêcher toute intégration verticale de la distribution et de la diffusion qui restreigne la concurrence et la marge de manoeuvre des Canadiens. Le gouvernement n'a fait qu'un tout petit pas en vue de donner suite à cette recommandation.

Les spécialistes du domaine cinématographique qui forment le groupe de travail ont estimé que leurs recommandations principales étaient peu nombreuses. Comme celles-ci forment un tout, on ne peut les séparer sans compromettre l'équilibre de la structure et elles doivent donc être appliquées parallèlement. Le groupe de travail espère une réponse globale que le gouvernement ne lui a pas encore donnée.

On estime que la proposition ministérielle concernant les licences d'importations de films réduira de 15 p. 100 tout au plus le contrôle américain. Ainsi, ce ne sont plus 97 p. 100 des

## L'ajournement

bénéfiques qui sortiront du pays mais bien 80 p. 100 environ. Ce n'est pas une très grosse amélioration.

Je félicite tout de même la ministre d'avoir fait un pas dans la bonne direction, ce qui montre la couardise de l'ancien gouvernement fédéral qui était au courant des faits depuis des années. Le ministre précédent, Francis Fox, a eu certainement accès à ces renseignements. Pourtant, il n'a pas eu le courage de faire face aux grandes sociétés américaines qui viennent réaliser au Canada d'énormes profits qu'elles réinvestissent dans des productions américaines; de ce fait, les Canadiens ont très peu de chances de voir les excellents films produits au Canada et il est difficile d'en produire davantage, faute d'argent.

Je remarque que dans le document de la ministre sur les industries culturelles, on donne l'exemple de pays européens qui ont recours à des méthodes beaucoup plus vigoureuses pour ce qui est de la production et de la distribution de leurs films. Parmi les pays qui font plus que nous, il y a l'Autriche, l'Allemagne de l'Ouest, la France, l'Italie, les Pays-Bas, l'Australie et la Nouvelle-Zélande; en fait, tous les pays de la Communauté économique européenne. Depuis les années 1920, ces pays protègent la production et la distribution de leurs films, afin que leurs propres industries cinématographiques soient viables, ce qui n'est pas le cas au Canada.

Dans le domaine de la distribution des films, le Canada est traité comme une colonie des États-Unis. Il est vraiment honteux pour les Canadiens d'être traités dans leur propre pays comme un appendice des États-Unis. Bien entendu, nous n'avons pas les fonds nécessaires pour développer notre propre industrie.

Je crains fort que, jusqu'à maintenant, la ministre ait surtout voulu être félicitée pour la mesure bien modeste qu'elle prend, plutôt que d'examiner sérieusement les quatre recommandations du groupe de travail. Elle considère, semble-t-il, qu'elle en a fait assez. En fait, elle a même rejeté la première recommandation portant sur une politique de distribution et de participation, politique adoptée par des pays plus importants que le nôtre et qui ont encore moins besoin que nous de cette protection.

Notre ministre ne tient pas tête aux entreprises de distribution américaines et elle ne fait pas passer la politique canadienne au premier plan. J'exhorte la Chambre à demander à la ministre de donner la priorité à la distribution canadienne, afin que d'excellentes émissions canadiennes soient distribuées et que les Canadiens puissent en profiter.

**M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé):** Monsieur le Président, je me fais un plaisir d'apporter une réponse aux inquiétudes que manifeste le député au sujet de la distribution de films dans l'industrie cinématographique canadienne. Le gouvernement a pris des mesures décisives pour favoriser la croissance et le dynamisme de l'industrie cinématographique du Canada en s'inspirant des recommandations du groupe de travail sur l'industrie cinématographique présidé par M. Steven Roth et M<sup>me</sup> Marie-Josée Raymond. Il s'agit de toucher à toutes les phases de l'industrie: la production, la distribution et la projection. Nous visons à rendre l'industrie viable, de manière à ce que les Canadiens aient accès à des films sur des Canadiens réalisés par des Canadiens.